

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1123

Rubrik: Élections neuchâtelaises

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Retour à la «normalité»

Les résultats étaient attendus avec intérêt par les observateurs, Neuchâtel étant le seul canton à majorité de gauche à l'exécutif. Et quel serait l'«effet Matthey» ?

(jps) Qu'il se soit trouvé dans notre pays, il y a quatre ans, un nombre suffisant d'électrices et d'électeurs pour désigner une majorité de gauche dans un gouvernement cantonal, représentait assurément un événement singulier.

Le corps électoral (37% des votants !) n'a pas reconduit le week-end dernier cette formule atypique, lui préférant une composition plus conforme aux normes helvétiques, avec deux libéraux, un radical et deux socialistes. Dans la foulée, au Grand conseil (115 sièges), les partis de gauche, avec une perte de 8 sièges, abandonnent une bonne part des gains obtenus en 1989 (+ 10 sièges).

A l'image des résultats enregistrés lors de quelques élections cantonales récentes, les femmes réalisent une percée bienvenue, avec 32 élues, contre 14 dans le parlement sortant.

Y a-t-il eu un «effet Matthey», comme de nombreux commentateurs l'avaient annoncé, consécutif au fait d'avoir renoncé à son élection au Conseil fédéral ? C'est apparemment le cas s'agissant des personnes puisque Francis Matthey passe devant Pierre Dubois, alors que l'ordre d'arrivée était inverse en 1989. Mais cet «effet» a peut-être

aussi joué au détriment du parti socialiste qui a été lourdement accusé dans le canton de Neuchâtel d'être «anti-démocratique» en interdisant à l' élu d'accepter son élection.

Les causes de ce revers d'ensemble sont difficiles à situer. La morosité économique, bien sûr. Probablement un peu les affaires qui discréditent les socialistes français et italiens. On relèvera notamment que les cantons alémaniques qui se sont exprimés récemment ont vu un renforcement du parti socialiste. Y aurait-il pour les Romands une influence négative transfrontalière ?

Assurément des éléments locaux comme le projet de réestimation cadastrale (la précédente date de 1971) monté en épingle par les partis bourgeois; un plan pour le moins discutable de réorganisation des hôpitaux régionaux présenté avec quelque témérité il y a six mois; l'annonce faite en mars dernier, lors de la présentation des comptes 1992, que dans la situation financière actuelle il était impossible d'exclure toute hausse de taxes ou d'impôts — à quoi, évidemment, la droite répond qu'il n'en est pas question et qu'il faut rétablir les finances en faisant des économies. Cu-

rieux et impatient de savoir comment elle entend s'y prendre.

L'analyse (encore incomplète) des chiffres montre moins une victoire de la droite qu'un revers de la gauche. Le nombre des votants radical-libéral change un peu entre 1989 et 1993; celui des votants socialiste-popliste-écologiste recule en revanche nettement. Les «forces de progrès» n'ont donc pas su convaincre et mobiliser leur électorat. Difficile sujet de méditation pour les prochaines années. ■

EN BREF

Anny Klaw-Morf, une figure légendaire de la gauche et du féminisme suisses vient de mourir à Berne dans sa centième année. Quelques étapes de sa vie: syndiquée à 14 ans, elle rencontre Lénine et ses compagnons ainsi que Mussolini à Zurich, participe à la République des Conseils de Bavière en 1919, fonde et anime les «avant-coureurs», groupement pour les enfants de la classe ouvrière comparable au scoutisme; elle doit recommencer à travailler à 62 ans, à la mort de son mari, et ne peut arrêter qu'à 85 ans, mais reste persuadée toute sa vie qu'un monde meilleur peut être construit.

Les opérations en cours pour restructurer le capital des grands magasins Jelmoli (Innovation, Grand-Passage) provoqueront-elles la mise en minorité de l'actionnaire majoritaire de Jelmoli UTC International, une entreprise issue de la Mission de Bâle ?

Seules huit des vingt-six communes de l'agglomération bernoise ont plus d'habitants à fin 1992 qu'à fin 1991. Non seulement la ville, mais aussi la région dans son ensemble, ont vu leur population diminuer de 1346 habitants pour ne plus dépasser que légèrement le total de 300 000 habitants.

Reçu ce carton: «Sion Expo a le plaisir et l'honneur de vous convier à la cérémonie du couper du ruban, samedi 24 avril 1993 à 10 heures, Place des Potences, Sion».

Beau geste de miséricorde !

L'ouverture des marchés publics

(ag) Il est surprenant que le marché libre et la concurrence soient réalité à l'intérieur de la Communauté et de l'Espace économique européen, mais pas à l'intérieur de la Suisse, notamment pour les marchés publics.

L'enjeu est d'importance. Les marchés publics, ceux des bâtiments, des routes, du matériel, des équipements représentent, si l'on prend en considération la Confédération, les cantons et les communes, quelque 30 milliards.

Après l'échec de l'EEE, les cantons ont décidé de préparer une loi, que tous adopteraient, ouvrant les achats et les investissements publics. C'est bien.

La réalisation de ce problème apparemment simple est de fait complexe, comme le révélaient les propositions du Groupe de travail pour les marchés publics qui avait planché sur le sujet dans le cadre de la coordination Confédération-cantons en vue de l'adoption de l'EEE. Il faut prévoir les droits de recours, l'extension aux marchés subventionnés à plus de 50%, l'application aux communes en dépit de leur autonomie.

En une certaine mesure on fait passer dans le droit public des règles qui relevaient en partie du droit privé.

On se demandera si une norme constitutionnelle ne serait pas, en l'occurrence, plus simple. La capacité des cantons à aller de l'avant sera en tout cas révélatrice d'un nouvel état d'esprit ou du retour aux vieilles habitudes. ■